

Le tabou des grands-parents « toxiques »

Certains aïeuls vont jusque devant les tribunaux pour obtenir un droit de visite de leurs petits-enfants, contre la volonté des parents. Une association dénonce cette procédure.

AGNES LECLAIR @AgnesLeclair

FAMILLE Ils ne passent pas les fêtes ensemble. Loin de l'image d'Épinal des fêtes de fin d'année qui réunissent trois générations autour du sapin, certains parents voudraient couper les liens entre leurs enfants et leurs propres parents. Ainsi, entre 2000 et 2017, 2400 conflits familiaux autour des petits-enfants atterrirent devant la justice tous les ans. Des conflits qui peuvent se révéler tout aussi destructeurs qu'un divorce mais que les familles préfèrent le plus souvent taire.

« L'image du grand-parent parfait qui fait des confitures avec ses petits-enfants a la vie dure. Il y a des grands-parents géniaux, bien entendu. Mais les grands-parents toxiques existent aussi », relève Estelle*, mère de deux enfants de 8 et 4 ans. Cette cadre supérieure de 39 ans est confrontée depuis plusieurs années à une bataille judiciaire avec ses propres parents, prêts à tout pour voir leurs petits-enfants. « Cela fait longtemps qu'il y a de fortes tensions dans la famille. Un jour, après une dispute particulièrement violente, j'ai décidé de ne plus accepter d'être dénigrée par mes parents devant mes enfants. Je ne supportais pas non plus les punitions qu'ils leur infligeaient, comme de les enfermer dans un placard. J'ai coupé les ponts, raconte-t-elle. Ils ont alors commencé à m'inonder de courriers recommandés avec accusés de réception pour demander à voir leurs petits-enfants. Je l'ai vécu comme du harcèlement. Après une tentative de médiation désastreuse, ils se sont lancés dans une procédure judiciaire. »

Selon Estelle, le rapport de forces est inégal. Elle mène de front une vie professionnelle bien remplie et l'éducation d'enfants en bas âge, tandis que ses parents, à la retraite, ont « du temps et de l'argent ». « Cette procédure est devenue un passe-temps pour

eux », s'agace-t-elle. Après avoir gagné en première instance puis en appel, les parents d'Estelle ont obtenu le droit de passer un coup de téléphone hebdomadaire à leurs petits-enfants et de les accueillir chez eux environ deux semaines par an. Pour obtenir gain de cause, ils se sont appuyés sur l'article 371-4 du Code civil, qui donne à l'enfant « le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants ».

C'est pour dénoncer l'utilisation abusive de cet article par certains aïeuls que l'association La Dérive 371-4 s'est créée en avril 2017. « Laisser aux grands-parents ou aux tiers la possibilité de recourir à la justice pour obtenir, contre le gré des parents et quel que soit leur comportement, un droit de visite ou d'hébergement des petits-enfants est inutile et dangereux, avance la présidente de l'association, Mme Ramandrisoa. Mais couper ce lien, c'est un tabou dans notre société, même quand il y a eu de la maltraitance ou quand le climat familial est toxique. »

Après un an d'existence, La Dérive 371-4 s'est également dotée d'un service d'écoute bénévole à la demande et d'une permanence juridique pour

« Couper ce lien, c'est un tabou dans notre société, même quand il y a eu de la maltraitance »

M^{ME} RAMANDRISOA, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION LA DÉRIVE 371-4

les parents anéantis par ces affrontements destructeurs. « Nous accueillons des gens qui sont dans une grande détresse, car on utilise leurs propres enfants pour les atteindre. Derrière ces histoires, on trouve souvent des situations d'emprise familiale. Par ce biais, des grands-parents essayent de garder le contrôle sur leurs propres enfants devenus adultes et qu'ils considèrent comme leur "chose" », souligne la présidente de l'association. « Ces procédures judiciaires sont des épreuves terribles. Chaque partie produit des documents pour dénigrer l'autre, les accuser d'être à l'origine du conflit. Il y a même des grands-parents qui sont prêts à appeler le 119 pour dénoncer l'éducation des parents », souligne un autre membre de La Dérive 371-4.

« J'ai rencontré beaucoup de parents dans cette situation délicate depuis la loi de 2002 sur l'autorité parentale. Mal-



L'image du grand-parent parfait avec ses petits-enfants a la vie dure.

heureusement, ce texte peut donner raison à des grands-parents qui réclament un droit à l'enfant en dehors de tout lien de qualité avec leurs petits-enfants et de toute relation apaisée avec les parents. Pourtant, ce n'est pas le sang qui fait la relation avec les petits-enfants mais les capacités psychiques des grands-parents à être parents, avant tout, pointe le pédopsychiatre Pierre Lévy-Soussan. Parfois, les parents sont condamnés au pénal pour non-présentation d'enfant. C'est une décision qui en dit long sur les motivations des grands-parents et reste dramatique pour les enfants. »

Charlotte*, 35 ans et mère d'une fille de 5 ans, a part sa part quitté son compagnon, alcoolique et condamné pour violence, juste après la naissance de sa fille. Sa belle-mère a obtenu un droit de visite de sa petite-fille malgré un environnement familial très dégradé. « Je ne m'oppose pas à ce que ma fille connaisse sa grand-mère, mais les rencontres se sont très mal déroulées, explique Charlotte. Elle a raconté à ma fille qu'elle allait l'emmener loin de moi pour voir son père. Elle l'a ensuite brutalisée et insultée. Ma fille a été traumatisée et ne veut plus la voir. La justice nous oblige à confier nos enfants à des gens qui peuvent les maltraiter en toute quiétude. Elle favorise trop les grands-parents sans se poser la question de savoir s'ils sont toxiques ! » Aujourd'hui, cette mère de famille se dit prête à se

mettre « hors la loi » pour éviter que sa belle-mère puisse nuire à sa fille. « C'est mon rôle de protéger mon enfant », plaide-t-elle.

De l'autre côté de la barrière, l'École des grands-parents européens, une association qui œuvre pour renforcer les liens entre les générations, est pour sa part assaillie d'appels de grands-pères et de grands-mères désespérés de ne pas voir leurs petits-enfants grandir. « Souvent, il y a de gros problèmes d'incompréhension, de mésentente avec leurs enfants, mais ils espèrent renouer avec eux grâce à cette nouvelle génération qui n'a rien à voir avec ce passé. Les sempiternels problèmes d'incompréhension et de rivalité entre belle-mère et belle-fille sont également souvent à l'origine de ces conflits, décrit Armelle Le Bigot Macaux, présidente de l'association. Mais il existe aussi des grands-parents toxiques qui n'ont pas la moindre trace d'empathie et sont uniquement dans le règlement de comptes », reconnaît-elle. L'École des grands-parents européens déconseille toujours vivement aux aïeuls d'en appeler à la justice, préférant le recours à la médiation. « Si la porte est à moitié fermée, elle se ferme définitivement en cas de recours devant les tribunaux, explique Armelle Le Bigot Macaux. Tout le travail des grands-parents consiste à recréer le lien avec la génération du milieu. » ■

* Les prénoms ont été modifiés.

LE 5/7 MATHILDE MUNOS
Retrouvez le mardi à 6h44
Histoires Politiques avec Marcelo Wesfreid
du quotidien **LE FIGARO**
A SUIVRE SUR TWITTER
#LE57INTER

123

LE FIGARO lundi 31 décembre 2018